

Société

An-nasikh wa almansoukh: «Un scandale exégétique!»

Par [Ahlam NAZIH](#) | Edition N°:6000 Le 29/04/2021 | Partager

- . L'abrogation de versets coraniques continue de faire débat
- . Un seul passage aurait annulé tous ceux liés à la liberté de conscience et au pacifisme
- . Derrière, des enjeux politiques et idéologiques

Sur la question de l'abrogeant et de l'abrogé, An-nasikh wa almansoukh, les exégètes sont divisés. Certains reconnaissent ce principe selon lequel des versets sont venus en abroger d'autres. Ce courant en veut pour preuve le verset 106 de la sourate Al Baqarah: «Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent?» Un deuxième groupe rejette catégoriquement l'abrogation, car le livre saint présente lui-même ses versets comme étant «parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur», sourate Hud, verset 1. Selon ce deuxième groupe, le verset 106 de la sourate Al Baqarah est tout bonnement sorti de son contexte.



Il existerait entre 150 et 250 versets abrogés (sur un total de 6.236) selon certaines estimations. Toutefois, il n'y a jamais eu de consensus sur la question

Pour le comprendre, il faudrait lire les versets qui viennent avant, et ceux qui viennent après. Dans ce cas, il devient clair pour eux que le texte évoque l'abrogation des lois des anciennes révélations par celle du prophète Mohammed. D'autant plus que le verbe «nasakha» peut également signifier «reproduire». Selon l'ancien mufti d'Égypte, membre du comité des

oulémas d'Al Azhar, Ali Gomaa, lui-même réfutant l'abrogation, quelque 180 versets (sur un total de 6.236) sont considérés comme «potentiellement» annulés. Toutefois, il n'existe de consensus sur aucune de ces abrogations.

L'enjeu derrière est plus important qu'une simple divergence sur une interprétation, puisque An-nasikh wa almansoukh a souvent été utilisé pour justifier des décisions politiques ou appuyer des courants idéologiques. A titre d'exemple, certains avancent l'abrogation des versets reconnaissant la liberté de culte et de conscience: «Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égaré», sourate Al Baqarah, verset 256. Ou encore: «Et dis: "La vérité émane de votre Seigneur". Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie», sourate Al Kahf, verset 29. Les deux auraient été abrogés par le verset dit du sabre (sourate At-tawba, 5), incitant les musulmans à combattre les «mécréants» jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Le verset du sabre, dont l'interprétation est sujette à controverses (voir article précédent), aurait même battu en brèche tous les passages invitant à la tolérance et au pacifisme. Une belle «justification» pour les conquêtes arabes, pour had riddah (la peine de mort contre les apostats), ainsi que pour les courants «jihadistes» qui s'attaquent à tous ceux qui ne partagent pas leurs convictions.

«L'abrogeant et l'abrogé est une supercherie intellectuelle, un scandale exégétique! Cela consiste à affirmer à chaque fois qu'un verset dérange les interprétations qu'il est abrogé», estime le théologien, coranologue, Moreno Al Ajami. «Les musulmans ne sont pas les premiers à avoir inventé ce principe. Les rabbins du talmud l'ont fait avant», rappelle Al Ajami. Sur la question de l'héritage aussi, l'on considère qu'un seul verset précisant les parts à octroyer aux ayants droit aurait annulé tous les textes présentant le testament comme la règle à privilégier.

La question est d'autant plus compliquée qu'il n'existe pas toujours de certitude sur la chronologie de la révélation des versets. «L'abrogation ne tient pas toujours compte de ce point. Vous pouvez trouver un verset mecquois qui en abroge un médinois, il faut quand même le faire!», s'offusque Al Ajami. Le débat continue...

Le prophète n'a jamais rien dit...

«Il n'existe pas un seul hadith où le prophète dit qu'un verset est abrogé par un autre. Qui a donc décidé?» précise Moreno Al Ajami. Il est clair qu'il s'agit d'une question d'interprétation des textes. Une interprétation qui, souvent, est partielle et partielle, motivée par des intentions politiques ou idéologiques. Le contexte social et culturel est également décisif dans le regard porté sur le texte. D'où l'importance d'une relecture libérée du poids des siècles passés.

Ahlam NAZIH